



N°1002

COMMISSION
TOUS LIEUX D'AFFECTATION

**Promotions vers le grade A/3
(relevant du Budget de recherche)
CENTRE COMMUN DE RECHERCHE**

Conformément à la décision de la Commission du 5 octobre 1990 (COM(90) PV 1029) qui a étendu aux emplois de nature permanente rémunérés sur les crédits de recherche et la décision du 19 juillet 1988 relative aux emplois d'encadrement intermédiaire (COM(88) PV 928, point XVII 4 2)

- 1 L'Autorité investie du pouvoir de nomination (AIPN) a réservé, par décision du 14 février 1997, 3 emplois A/3 pour une promotion vers le grade A/3 crédits de recherche CCR
- 2 Le Comité Consultatif des Nominations (CCN) a établi, le 25 juin 1997, en consultation avec le Directeur général du Centre Commun de Recherche, un avis sur les fonctionnaires A/4 promouvables (budget de recherche) qui devraient être pris en compte pour une promotion vers le grade A/3 crédits de recherche CCR.
- 3 L'Autorité investie du pouvoir de nomination a adopté le 20 août 1997, en accord avec Mme CRESSON et M LFIKAMEN, membres de la Commission, et sur base de l'avis du CCN, la liste suivante de 3 noms correspondant aux possibilités de promotion

MANES Livio
MEGIER Jacques
SOREL Fernand

Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 1997 Les décisions individuelles seront arrêtées en fonction des disponibilités budgétaires